

Les enjeux et contraintes du site

THEMATIQUE	ENJEU / CONTRAINTE
SECURITE ET CIRCULATION	
Amélioration du niveau de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> Des carrefours accidentogènes Un passage à niveau de la voie ferrée incompatible avec l'augmentation du trafic routier et la réouverture au trafic voyageur de la ligne SNCF 	Fort
Amélioration de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> Un trafic en constante augmentation au rythme de l'urbanisation des zones d'activités Une infrastructure inadaptée aux modes doux (2 roues) Un passage à niveau avec la voie ferrée incompatible avec l'augmentation du trafic et la réouverture future de la voie au trafic voyageur 	Fort
MILIEU PHYSIQUE	
Le fuseau d'étude présente une topographie relativement plane, avec en partie Ouest des reliefs dont le franchissement nécessiterait des décaissements pouvant être importants	Faible
Géologie. Plusieurs couches géologiques sont présentes : des calcaires tertiaires sur les reliefs et des alluvions et colluvions perméables dans la vallée	Faible
Eaux souterraines et ses usages. La principale masse d'eau souterraine est la « formation bassin d'Aix » qui, possédant un substrat géologique de type fissuré à karstique, s'avère être vulnérable aux pollutions. Une source exploitée de manière individuelle est présente dans le fuseau d'étude rapproché (Château de Saint Pons)	Moyen
Eaux superficielles et ses usages. La zone d'étude présente différents écoulements permanents dont l'Arc notamment. Cette rivière, dynamique, engendre en cas de fortes crues d'importantes inondations, érosions de berges...	Fort
Outils de gestion des eaux. La Directive Cadre Européenne de l'Eau (D.C.E.), transcrite dans les différents outils de gestion de l'eau, vise à protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée, le SAGE de l'Arc Provençal (en cours de révision) et prochainement le contrat de rivière du même nom (en cours d'élaboration). Notons également qu'un programme pluriannuel de gestion, de restauration et d'entretien du lit et des berges de la rivière Arc est à ce jour défini. Le projet va nécessiter la mise en œuvre de remblais en zone inondable pour permettre le franchissement des cours d'eau.	Fort
Risques majeurs. Hormis les forts risques d'inondations liés à l'Arc et des risques moyens de retraits gonflements au Nord de la zone d'étude, plusieurs risques faibles s'observent au droit de la zone d'étude : risque sismique, risque de mouvements de terrain, de sol pollué, ...	Faible
MILIEU NATUREL	
Espaces remarquables et/ou protégés. La zone d'étude s'inscrit dans la ZNIEFF de type II « Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles » et le Projet d'Intérêt Général « Massif de l'Arbois ». Elle se situe à proximité (< 2 km) de la ZPS « Plateau de l'Arbois » et la ZICO « Plateau de l'Arbois, garrigues de Lançon et chaîne des Côtes ». La limite Est du projet de classement au titre du paysage (PIG) est située au niveau de Saint Pons.	Fort
Faune et Flore. L'intérêt écologique du site est essentiellement lié à la présence de l'Arc et de ses affluents ainsi qu'aux étendues boisées et aux haies en bordure des cultures.	Faible
Corridor écologique. La ripisylve de l'Arc, les bois du massif de l'Arbois ainsi que les haies en bordure de parcelles constituent un corridor écologique terrestre notamment pour l'avifaune. L'Arc ainsi que ses affluents forment quant-à eux un corridor écologique aquatique.	Moyen
MILIEU HUMAIN	
Occupation du sol. La zone d'étude s'inscrit dans un milieu rural à vocation essentiellement agricole. L'urbanisation reste diffuse et uniquement concentrée au niveau du lotissement des jardins ouvriers et du hameau de St Pons. Des étendues boisées s'observent du fait de son inscription dans le massif de l'Arbois. De plus, l'eau est omniprésente (Arc, affluents, ...). Peu d'activités sont développées sur site en dehors du domaine de Saint Pons.	Moyen
Contexte foncier. La zone d'étude comprend des parcelles privées et communales qui nécessiteront des acquisitions foncières par le CG 13.	Faible
Aspects réglementaires. Les Lois Grenelle 1 et 2 et le POS d'Aix en Provence définissent les règles d'aménagement et de prise en compte de l'environnement dans le secteur d'étude. Des servitudes (gaz, irrigation, monument historique), des emplacements réservés (dont un pour le présent projet) et des espaces boisés classés sont présents au droit de la zone d'étude.	Moyen
Qualité de l'air. Tenir compte de la qualité de l'air ambiante et ne pas la dégrader	Faible
Ambiance sonore. L'ambiance sonore pré existante est de type modérée sauf pour une habitation en bordure de voie dans le hameau. Des mesures de réduction seront définies en fonction de la réglementation.	Faible
PAYSAGE ET PATRIMOINE	
Patrimoine culturel. Des zones de préemption archéologique sont présentes dans le secteur d'étude qui s'avère être hautement sensible en terme d'archéologie. Le Pont de Saint Pons est classé en monument historique. Une demande de protection des bâtiments situés à proximité du pont est en cours d'instruction.	Fort
Paysage. Paysage où relief et végétation offrent une grande variété d'ambiances et de perceptions. Saint-Pons forme un seuil paysager de première importance entre deux grandes unités paysagères (pays Aixois et massif de l'Arbois). Un projet de classement au du massif de l'Arbois au titre du paysage est en cours d'instruction.	Fort

